

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté n° 2018/052 en date du 23 avril 2018 prescrivant la mise à l'enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pommiers.

Le Maire de la Commune de POMMIERS (RHONE)

- VU** le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L153-41 et suivants,
- VU** le code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants ;
- VU** la loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée par la loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003,
- VU** la notification du projet aux personnes intéressées ;
- VU** les avis des différentes personnes publiques consultées,
- VU** la délibération du Conseil municipal n° 2013.050 en date du 04 novembre 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
- VU** les pièces du projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête publique,
- VU** la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif en date du 30 mars 2018, désignant Madame Edith LEPINE, commissaire enquêtrice,

ARRETE

Article 1 Objet et dates de l'enquête :

Il sera procédé à une enquête publique sur la modification n° 1 du PLU de la commune de Pommiers pour une durée de 31 jours, du lundi 14 mai 2018 au mercredi 13 juin 2018 inclus. Au terme de l'enquête publique, le Conseil municipal de Pommiers aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la modification n° 1 du PLU.

Article 2 Désignation de la commissaire enquêtrice :

Madame Edith LEPINE, domiciliée 9 rue des Greffières, Saint Cyr au Mont d'Or (69450) a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le Tribunal Administratif de Lyon. Madame Edith LEPINE siègera à la mairie de Pommiers (69480) où toutes les observations doivent lui être adressées.

Article 3 Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, seront déposés à la mairie de Pommiers (69480), aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Il est également possible de les adresser par écrit à la Commissaire enquêtrice : Madame Edith LEPINE, Mairie de Pommiers, 84 rue de la Mairie, 69480 POMMIERS, ou par voie dématérialisée, à Madame Edith LEPINE sur l'adresse électronique suivante : enquete.publique@mairie-pommiers.fr, qui sera ouverte à compter du 1^{er} jour de l'enquête.

Article 4 Recueil des observations du public :

La commissaire enquêtrice recevra les observations faites sur l'utilité publique du projet de modification n° 1 du PLU de la commune de Pommiers (69480) à la mairie les :

- Lundi 14 mai 2018 de 14h à 17h ;
- Samedi 26 mai 2018 de 9h à 12h ;
- Mercredi 13 juin 2018 de 14h à 17h.

Les informations relatives à l'enquête pourront être demandées à la mairie de Pommiers (69480).

Article 5 Clôture de l'enquête publique :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à disposition de la commissaire enquêtrice et clos par elle.

Article 6 Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêtrice :

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice à la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture de la mairie. Une copie du rapport de la commissaire enquêtrice sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Rhône.

Article 7 Mesures de publicité :

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune de Pommiers portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, de presse écrite ou de communication audiovisuelle, l'objet de l'enquête, les noms et qualité de la commissaire enquêtrice, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci.

Article 8 Notification :

Une copie du présent arrêté sera adressé à :

- ✓ M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche sur Saône,
- ✓ M. le Président du Tribunal Administratif de Lyon,
- ✓ Mme la commissaire enquêtrice.

Fait à Pommiers le 30 avril 2018

Le Maire,

Daniel PACCOUD

Certifié exécutoire:
> par affichage.